



RCS : BORDEAUX  
Code greffe : 3302

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00339  
Numéro SIREN : 817 964 729  
Nom ou dénomination : LA CABANE DE LULU

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2017 sous le numéro de dépôt 20702



**II. IPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal
---	--------------------

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case
---	---

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquiés C du CGI)	Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
--	--

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
----------------------------	--------------------------

SASU LA CABANE DE LULU	68 RUE AUREL CHAZEAU
------------------------	----------------------

SIRET 8 1 7 9 6 4 7 2 9 0 0 0 1 3	33160 ST MEDARD EN JALLES
-----------------------------------	---------------------------

Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
-------------------------------------	--

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de commerce  
de Bordeaux

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A et U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	28 SEP. 2017
---	--------------

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

	SIRET sous le N° 20702
--	------------------------

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	7 990	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
-------------------	------------------------------	-------	--------------------------	--------	---------

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
----------------------------------	---	--

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquiés)
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdésies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdésies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
---	--

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**  
 Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
---	----------------------------

CAGIR 12 BLD ANTOINE GAUTIER CS 81689 33000 BORDEAUX CEDEX Tél: 05.57.01.57.01	Tél:
--	------

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
--	------------------------

N° d'agrément du CGA <input type="text"/>  Tél:	Date: 27/03/2017      Lieu: ST MEDARD EN JALLES Qualité et nom du signataire: Président directeur général Signature: LURINE Franck
---	--

Comptes approuvés pour P.A.G.O du 30/06/2017



Désignation de l'entreprise SASU LA CABANE DE LULU Néant  \*

Adresse de l'entreprise 68 RUE AUREL CHAZEAU 33160 ST MEDARD EN JALLES

Numéro SIRET \* 8 1 7 9 6 4 7 2 9 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 6		0 0 0 0 0	
-CTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	135 000	012		135 000	
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	35 598	030	7 820	27 778	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>170 598</b>	<b>048</b>	<b>7 820</b>	<b>162 778</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 309	052		2 309	
	Marchandises *	060	12 713	062		12 713	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
	Autres * (3)	072	343	074		343	
	Valeurs mobilières de placement	080	12 750	082		12 750	
	Disponibilités	084	60 138	086		60 138	
	Charges constatées d'avance *	092	1 934	094		1 934	
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>90 186</b>	<b>098</b>		<b>90 186</b>	
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>260 784</b>	<b>112</b>	<b>7 820</b>	<b>252 964</b>	
<b>P-SSIF</b>				<b>Exercice N NET 1</b>		<b>Exercice N-1 NET 2</b>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			3 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			40 512		
	Provisions réglementées	140					
		<b>Total I</b>	<b>142</b>			<b>43 512</b>	
		<b>Total II</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156			122 983		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			52 780		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	7 345		33 690		
	Produits constatés d'avance	174					
	<b>Total III</b>	<b>176</b>			<b>209 453</b>		
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>			<b>252 964</b>		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	103 593	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	170 598	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 303, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
		SASU T.A. CABANE DE LULU		13 1 1 2 2 0 1 6						10 0 0 0 0					
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>															
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210						630 124					
	Production vendue	biens	215		214										
		services *	217		218										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222											
	Production immobilisée *			224											
	Subventions d'exploitation reçues			226						833					
	Autres produits			230						805					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232						631 762					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						436 480					
	Variation de stock (marchandises) *			236						(12 713)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						5 055					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240						(2 309)					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242						49 560					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		2 584		244						7 395			
	Rémunérations du personnel *			250						58 305					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252						30 741					
	Dotations aux amortissements *			254						7 820					
	Dotations aux provisions			256											
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262										
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260												
Total des charges d'exploitation (II)				264						580 334					
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270						51 428					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280						10					
	Produits exceptionnels			290											
	Charges financières			294						2 546					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348		306									
Impôts sur les bénéfices *			310						8 381						
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				312						40 512					
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				316						40 512 314					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				318										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				322										
	Provisions non déductibles *				324										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				330						8 381				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999										
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997										
	Entrepren. innovantes (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44, septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, septies)	138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 septies)	990				
	Divers ZFA (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Cétance due au report en arrière du déficit	346							
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								350		2 783
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352						46 110 354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356										
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :										360				
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370						46 110 372					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LA CABANE DE LULU

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	135 000	404		406	135 000	135 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	12 098	444		446	12 098	12 098
	Installations générales, agencements divers	450		452	11 500	454		456	11 500	11 500
	Matériel de transport	460		462	4 000	464		466	4 000	4 000
	Autres immobilisations corporelles	470		472	8 000	474		476	8 000	8 000
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
	<b>TOTAL</b>	<b>490</b>		<b>492</b>	<b>170 598</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>170 598</b>	<b>170 598</b>

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	3 221	534		536	3 221
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 645	544		546	1 645
	Matériel de transport	550		552	1 334	554		556	1 334
	Autres immobilisations corporelles	560		562	1 620	564		566	1 620
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>		<b>572</b>	<b>7 820</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>7 820</b>

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591		
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

FL

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LA CABANE DE LULU

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 35 337
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 32 478
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LA CABANE DE LULU Néant  \*

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	630 124
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	833
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	0
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 1</b>	144	630 958

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	436 480
Variation de stock (marchandises)	122	(12 713)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	5 055
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	(2 309)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	41 681
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
<b>TOTAL 2</b>	152	468 195

**III - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	162 763
---	-----	---------

**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	162 763
---	-----	---------

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		630 124
Période de référence du 024 01/01/2016 au 160 31/12/2016			
Date de cessation	186		

**V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs**

Effectifs moyens du personnel * :	376	3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

FL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 1 7 9 6 4 7 2 9 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU LA CABANE DE LULU

ADRESSE (voie) 68 RUE AUREL CHAZEAU

CODE POSTAL 33160 VILLE ST MEDARD EN JALLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LURINE Prénom(s) Franck

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 000

Naissance : Date 280267 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays France

Adresse : N° 44 Voie Route de l'Océan

Code postal 33480 Commune SAINTE HELENE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	7
Informations générales complémentaires	7
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	9
Fonds commercial	9
Evaluation des matières et marchandises	9
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10

Comptes approuvés par l' A.G.O  
du 30/06/2017



NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 252 964.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 630 124.35 Euros et dégageant un bénéfice de 40 511.53 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice de la Société La Cabane de Lulu suite au rachat de l'Entreprise individuelle de M. LURINE Franck avec prise d'effet au 01/01/2016. La durée de ce premier exercice est de douze mois.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Informations générales complémentaires

Néant

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			135 000
<b>TOTAL</b>			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 098
Installations générales agencements aménagements divers			11 500
Matériel de transport			4 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 000
<b>TOTAL</b>			35 598
<b>TOTAL GENERAL</b>			170 598

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			135 000	135 000
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 098	12 098
Installations générales agencements aménagements divers			11 500	11 500
Matériel de transport			4 000	4 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 000	8 000
<b>TOTAL</b>			35 598	35 598
<b>TOTAL GENERAL</b>			170 598	170 598

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 221		3 221
Installations générales agencements aménagements divers		1 645		1 645
Matériel de transport		1 334		1 334
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 620		1 620
<b>TOTAL</b>		7 820		7 820
<b>TOTAL GENERAL</b>		7 820		7 820

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	3 221				
Instal. générales agenc. aménag. divers	1 645				
Matériel de transport	1 334				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 620				
<b>TOTAL</b>	7 820				
<b>TOTAL GENERAL</b>	7 820				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	10	10	
Divers état et autres collectivités publiques	333	333	
Charges constatées d'avance	1 934	1 934	
<b>TOTAL</b>	<b>2 277</b>	<b>2 277</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	221	221		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	122 762	19 169	80 625	22 968
Fournisseurs et comptes rattachés	52 780	52 780		
Personnel et comptes rattachés	3 709	3 709		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 783	12 783		
Impôts sur les bénéficiaires	5 598	5 598		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 239	1 239		
Autres impôts taxes et assimilés	2 584	2 584		
Groupe et associés	7 345	7 345		
Autres dettes	432	432		
<b>TOTAL</b>	<b>209 453</b>	<b>105 860</b>	<b>80 625</b>	<b>22 968</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	140 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 238			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		3 000		3 000

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce La Cabane	128 000			128 000	
Droit d'entrée SCI Piicot	7 000			7 000	
<b>Total</b>	<b>135 000</b>			<b>135 000</b>	

### Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	221
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58
Dettes fiscales et sociales	7 492
Autres dettes	432
Total	8 203

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 934
Total	1 934

**LA CABANE DE LULU**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : 68 rue Aurel Chazeau**  
**33160 SAINT MEDARD EN JALLES**  
**817 964 729 R.C.S. Bordeaux**

---

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE**  
**31 DÉCEMBRE 2016**

Monsieur LURINE Franck, associé unique et Président de la Société LA CABANE DE LULU, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établi, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par :

Il s'agit du premier exercice de notre société. Nous avons acheté le fonds de commerce précédemment exploité par M. LURINE Franck pour le prix de 170 000 euros (135 000 euros pour les éléments incorporels et 35 000 euros pour les éléments corporels) en janvier 2016. Notre chiffre d'affaires au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 630 124 Euros et notre résultat de l'exercice est de 40 511 Euros.

Notre marge brute globale est de 203 611 Euros soit 32.31 % de ce chiffre d'affaires et nos charges externes s'élèvent à 49 560 Euros.

Nos amortissements et provisions sont de 7 820 euros.

Nos investissements de l'exercice sont de 170 598 euros (dont 170 000 euros pour l'achat du fonds de commerce). Le financement en est assuré pour 30 000 Euros par la mise en place d'un crédit vendeur remboursable sur un délai maximum de 36 mois et pour 140 000 Euros par emprunt bancaire.

Notre ratio de solvabilité à court terme est de 0.92 et notre société dispose de 73 231 Euros de valeurs réalisables et disponibles pour faire face à 79 346 Euros de dettes à court terme.

La variation du fonds de roulement est positive de 10 840 euros.

Notre trésorerie disponible s'élève à la somme de 72 888 euros et notre ratio d'autonomie financière est de 0.21.

**EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

FL

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au cours de notre prochain exercice nous pensons continuer à développer notre chiffre d'affaires et en conséquence accroître la rentabilité de notre société.

## **EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 630 124,35 euros ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 631 762,49 euros ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 580 334,17 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 51 428,32 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 58 305,46 euros ;

Le montant des charges sociales s'élève à 30 740,81 euros ;

L'effectif salarié moyen s'élève à 3.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 535,79 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 48 892,53 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 8 381 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 40 511,53 euros.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 252 964,44 euros.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 40 511,53 euros est affecté de la manière suivante :

### **Origine**

Résultat de l'exercice 40 511,53 euros

### **Dotations aux réserves :**

A la réserve légale, soit 300.00 euros

Aux autres réserves, soit 16 543,53 euros

### **Dividendes :**

FL

A titre de dividende

23 668.00 euros

**Totaux**

**40 511,53euros**

### **Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende**

Le dividende brut unitaire est de 7,89 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

### **Rappel des dividendes distribués**

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

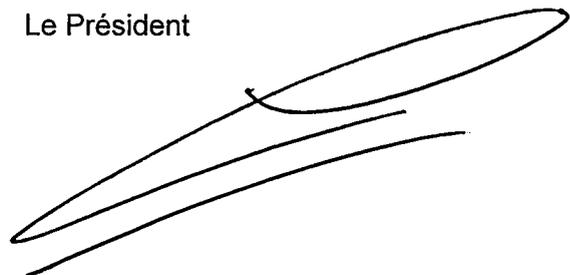
### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

1) Monsieur LURINE Franck est titulaire d'un compte courant d'associé, non rémunéré, ouvert dans les livres comptables, et dont le montant à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 7 345.41 Euros.

2) Monsieur LURINE Franck a perçu au titre de l'exercice écoulé en rémunération de sa fonction de Président la somme de 11 000.00 euros soit 1 000.00 euros de rémunération brute mensuelle depuis le 01/02/2016.

Le Président



**LA CABANE DE LULU**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : 68 rue Aurel Chazeau**  
**33160 SAINT MEDARD EN JALLES**  
**817 964 729 R.C.S. Bordeaux**

---

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, et le trente juin, au siège social.

Monsieur LURINE Franck, demeurant 44 route de l'Océan 33480 SAINTE-HELENE France.  
Associé unique de la Société LA CABANE DE LULU.

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur LURINE Franck a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que, les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldent par un bénéfice d'un montant de 40 511,53 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

**DEUXIÈME DECISION**

**Affectation du résultat**

*AL*

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 40 511,53 euros de la manière suivante :

**Origine**

Résultat de l'exercice 40 511,53 euros

**Dotations aux réserves :**

A la réserve légale, soit 300.00 euros

Aux autres réserves, soit 16 543,53 euros

**Dividendes :**

A titre de dividende 23 668.00 euros

**Totaux 40 511,53euros**

**Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende**

Le dividende brut unitaire est de 7,89 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

**Rappel des dividendes distribués**

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

**TROISIÈME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé :

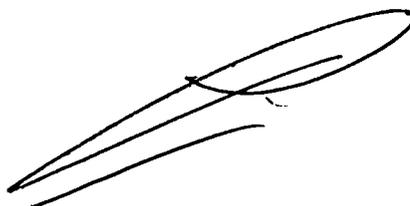
1) Monsieur LURINE Franck est titulaire d'un compte courant d'associé, non rémunéré, ouvert dans les livres comptables, et dont le montant à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 7 345.41 Euros.

2) Monsieur LURINE Franck a perçu au titre de l'exercice écoulé en rémunération de sa fonction de Président la somme de 11 000.00 euros soit 1 000.00 euros de rémunération brute mensuelle depuis le 01/02/2016.

**QUATRIÈME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.



FL

**LA CABANE DE LULU**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : 68 rue Aurel Chazeau**  
**33160 SAINT MEDARD EN JALLES**  
**817 964 729 R.C.S. Bordeaux**

---

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2017**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE**  
**2016**

**DEUXIEME DECISION**

**Affectation du résultat**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 40 511,53 euros de la manière suivante :

**Origine**

Résultat de l'exercice 40 511,53 euros

**Dotations aux réserves :**

A la réserve légale, soit 300.00 euros

Aux autres réserves, soit 16 543,53 euros

**Dividendes :**

A titre de dividende brut 23 668.00 euros

**Totaux 40 511,53 euros**

**Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende**

Le dividende brut unitaire est de 7,89 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

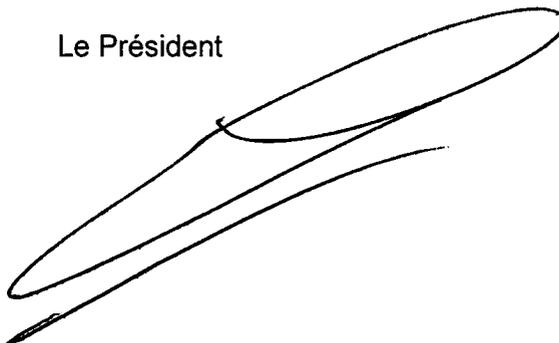
FL

**Rappel des dividendes distribués**

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.

FC